



La cotisation facultative de conjoint

Dernière mise à jour le : 18 Déc 2019



Au régime complémentaire, la cotisation facultative de conjoint ouvre droit à un taux de réversion fixé à 100% des points de chacune des années pour laquelle elle a été versée.

Au régime de base, le montant de la [pension de réversion](#) est égal, sauf cas particulier, à 54 % de la pension de l'assuré, sous condition de ressources.

Au régime complémentaire le montant de la pension de réversion est égal, à 60 % (50% pour les points acquis avant 2009) de la pension de l'assuré. Cependant, grâce aux dispositions prévues au régime complémentaire, la pension de réversion sur ce régime peut être portée à 100%.

Les conditions en sont les suivantes :

- Le taux de réversion à 100 % s'exprime en nombre de points de chacune des années pour laquelle elle a été versée.
- Pour les années qui n'ont pas fait l'objet de ce versement, le taux de réversion est fixé à 50 % pour les points cotisés avant le 1er janvier 2009. Ceux acquis après le 1er janvier 2009 sont réversibles à 60 %.
- Le paiement de cette cotisation, qui ne peut être porté au crédit du compte de l'assuré que si toutes les cotisations obligatoires sont soldées, doit être effectué avant le 15 septembre de l'année en cours.

Pour s'en acquitter, il faut joindre à votre demande une photocopie de votre livret de famille.

[Montant de la cotisation facultative de conjoint](#)

La cotisation facultative de conjoint est fonction de la classe de cotisation du professionnel libéral.

CLASSE DE COTISATION DU PROFESSIONNEL LIBERAL	POINTS ATTRIBUES	COTISATION FACULTATIVE DE CONJOINT EN 2020
A	48	194 €
B	180	729 €
C	284	1 150 €
D	444	1 798 €
E	708	2 867 €
F	1080	4 374 €
G	1200	4 860 €



H	1500	6 075 €
---	------	---------

Mot-clés : conjoint; cotisations; réversion; options

Prolongements

- [» La pension de réversion](#)
- [» Montant des cotisations retraite TNS](#)
- [» Les régimes gérés par la Cavec](#)

Documents téléchargeables

- [Le guide de la réversion](#)

Dernières actualités

- [Du 18 novembre au 11 décembre 2020, la Cavec réalise une enquête de satisfaction par téléphone afin de recueillir votre opinion](#)
- 18 Novembre 2020
- [Vous avez souscrit un contrat de rachat ? Votre appel de rachat 2020 est disponible sur votre espace Ma Cavec en ligne](#)
- 22 Octobre 2020
- [Vous êtes employeur d'expert-comptable salarié ? Réglez vos cotisations du 3ème trimestre 2020 dès maintenant !](#)
- 23 Septembre 2020

[+ d'actu](#)